

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie et des finances

Direction générale de la concurrence,
de la consommation et de la répression des fraudes

Arrêté du 21 décembre 2018 portant composition du comité technique « personnels et missions » de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

NOR : ECOC1900037A

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2018 portant création et organisation générale des comités techniques des ministères économiques et financiers ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales du 6 décembre 2018 pour l'élection des représentants du personnel au comité technique « Personnels et missions »,

ARRETE :

Article 1^{er}

Le comité technique « personnels et missions » institué auprès de la directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est présidé par la directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et, en cas d'empêchement, par son représentant.

Article 2

Le comité technique « personnels et missions » mentionné à l'article 1^{er} comprend, outre le président :

a) En qualité de représentant de l'administration :

Le chef du service du soutien au réseau ou en son absence le sous-directeur chargé des ressources humaines, des affaires financières, de la qualité et de la performance.

b) En qualité de représentants du personnel :

- au titre du Syndicat Solidaires CCRF & SCL :

Titulaires :

Mme Sylvie SPERANZA
M. Roland GIRERD
M. David SIRONNEAU
Mme Laëtitia BRESCAZZIN

Suppléants :

Mme Nathalie VEYRENC
M. Julien PIOVANACCI
M. Emmanuel PAILLUSSON
M. Bruno DUFAY

- au titre du Syndicat CFDT de la CCRF et des Laboratoires :

Titulaires :

Mme Marine MANOHA
M. Rémi DELARUE
Mme Caroline CHAUVIN

Suppléants :

M. Pierre-Yves POULARD
Mme Marie PIQUE
Mme Marie-Jacqueline BLANCHO

- au titre du Syndicat National des Agents de la CCRF - CGT :

Titulaires :

M. Jean-Philippe SIMON
Mme Marie-Dominique BORDES-HIDEUX

Suppléants :

Mme Virginie MARTINOT
Mme Nastassia WICHEGROD

- au titre de la liste commune du Syndicat National des personnels CCRF – FO & du syndicat CFTC-CCRF :

Titulaires :

Mme Françoise LAGOUANÈRE

Suppléants :

M. Jean-Jacques SOUBEYRAND

Article 3

Le mandat des membres du comité technique « personnels et missions » de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes entrera en vigueur à la date de publication du présent arrêté.

Article 4

L'arrêté du 23 décembre 2014 portant composition du comité technique « personnels et missions » de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est abrogé.

Article 5

La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Fait le 21 décembre 2019

Pour le ministre de l'économie et des finances,
Pour la directrice générale de la concurrence,
de la consommation et de la répression des fraudes,
et par délégation
la sous-directrice,

Signé Coralie OUDOT